

**POUR LA SECURITE DE NOS ENFANTS, DE LEURS ACCOMPAGNANTS ET DES PIETONS
 ORGANISATION DE LA CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VOITURES**

1- ENTREE DES CLASSES à 7h30 et à 8h

-Dépose minute en voiture personnelle autorisée dans le parking intérieur de l'école (couloir de droite). **Pour toute affaire auprès de l'Administration, de la Vie scolaire ou des Enseignants, les voitures doivent être garées dans le parking payant extérieur en bas de la route en pavés.**

2- SORTIE DES CLASSES POUR LES MATERNELLES ET PRIMAIRES

LUNDI –MARDI –JEUDI 15H30	MERCREDI –VENDREDI 11h30 -12H
Véhicules des parents autorisés à remonter la route en pavés avant 15h pour éviter le croisement avec les cars scolaires et les voitures des riverains , uniquement pour ceux qui ont un parking privé ou un lieu de stationnement dûment autorisé aux environs de l'école.	Véhicules des parents autorisés à remonter la route en pavés avant 11h pour éviter le croisement avec les cars scolaires et les voitures des riverains , uniquement pour ceux qui ont un parking privé ou un lieu de stationnement dûment autorisé aux environs de l'école.
Les cars scolaires montent à partir de 15h pour stationner dans le parking intérieur. Départ à partir de 15h45 jusqu'à 16h après le ramassage.	Les cars scolaires montent à à partir de 11h pour stationner dans le parking intérieur. Départ à partir de 12h15 après le ramassage.

3- SORTIE DES CLASSES POUR LE COLLEGE ET LE LYCEE

LUNDI- MARDI-JEUDI-VENDREDI 16H30	MERCREDI 15H30 (AS- ATELIERS)
L(es cars scolaires montent à 16h pour stationner dans le parking intérieur. Départ à partir de 16h45 après le ramassage	Les cars scolaires montent à 15h pour stationner dans le parking intérieur. Départ à partir de 15h45 après le ramassage
Véhicules des parents autorisés à remonter la route en pavés à partir de 17 h après le départ (descente) des cars scolaires.	Véhicules des parents autorisés à remonter la route en pavés avant 15h , uniquement pour ceux qui ont un parking privé ou un lieu de stationnement dûment autorisé aux environs de l'école, ou à partir de 16h après le départ (descente) des cars scolaires.

CONSIGNES

INTERDICTIONS	RECOMMANDATIONS
Interdiction de stationnement sur la voie publique, devant les portails du lycée, les propriétés privées, le long du tamboho gasy (mur d'enceinte traditionnelle d'une propriété voisine) pour ne pas gêner la circulation des riverains et autres usagers, aux heures d'entrée et de sortie des classes.	1-Garer la voiture en dehors du périmètre de circulation des voitures des riverains et autres usagers : -dans le parking payant du Lycée en bas de la route en pavés. - dans le parking privé ou le lieu de stationnement dûment autorisé aux environs de l'école
Interdiction de ramasser les élèves en voiture devant les deux portails du Lycée (à partir du tamboho gasy/ mur d'enceinte traditionnelle d'une propriété voisine) aux heures de sortie des classes.	2-Venir chercher l'élève à pied ou faire venir l'élève au parking de la voiture.

NB : - Veuillez suivre les consignes de nos agents de sécurité mobilisés pour réguler la circulation et veiller à la sécurité de tous. Ils ne sont pas autorisés à prendre en charge les paniers repas et les cartables.

Toutes ces mesures sont prises afin de prévenir les accidents ou tout autre incident qui pourraient mettre en cause notre responsabilité ainsi que l'image de notre Ecole dans la localité.

Tarif de stationnement au Parking extérieur du Lycée en bas de la route pavée : voir au verso.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.